

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le mercredi 29 mars à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, Mme DELAY Marie-Anne , M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SCHMITT Yann, Mme COLLOMB Valérie, M REYNAUD Guillaume, Mme GONOD Pascale, Mme FLAVIGNY Ghislaine, Mme GAFFET Muriel, M FAYAD Ghassan

Absents : M MEGER Jean-Luc, M SENOT Laurent

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GAFFET Muriel a été nommée secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 8 mars 2017. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

### CCPG

- Monsieur le Maire informe le Conseil que le Rapport de débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes du pont du Gard est en ligne sur leur site.
- L'organisation du Transport à la demande (TAD) a repris depuis le 3 avril avec un nouveau mode de fonctionnement afin d'optimiser ces transports dans leur qualité d'utilisation et leur tarification.

### FINANCES

#### Budget Principal ( délib 2017-442 et 2017-443)

Igor Puybareau, élu en charge des finances présente le compte administratif et le compte de gestion 2016. Il fait part au Conseil du résultat de l'année 2016 et l'invite à délibérer.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-707 437,47 €		858 957,98 €	Dépenses 24 771,56 € 41 700,00 €	16 928,44 €	168 448,95 €
FONCT	732 126,67 €	707 437,47 €	386 655,00 €	Recettes		411 344,20 €

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal son projet de budget primitif du budget principal 2017 équilibré à :

1 551 430.00€ pour la section de fonctionnement  
et à 2 366 955.00€ pour la section d'investissement.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

#### Vote taxes locales (délib 2017-447)

Le Conseil de maintenir le taux des taxes locales tel que l'année 2016.

### **Budget Assainissement** ( délib 2017-448 et 2017-449)

Igor Puybareau, élu en charge des finances présente le compte administratif et le compte de gestion 2016. Il fait part au Conseil du résultat de l'année 2016 et l'invite à délibérer.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-39 200,89 €		39 956,26 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	755,37 €
FONCT	89 040,55 €	39 200,89 €	12 969,97 €	0,00 € Recettes		62 809,63 €

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal son projet de budget primitif du budget assainissement 2017 équilibré à :

96 263.63€ pour la section de fonctionnement

et à 291 597.00€ pour la section d'investissement.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

### **MEDIATHEQUE – marché mobilier (délib 2017-444)**

Le Conseil décide de retenir l'offre de RBC Design, seule entreprise ayant répondu au marché et répondant aux critères, pour un montant de 23 540.56€HT.

### **MARCHE COMMUNAL (délib 2017-445)**

Le Conseil décide la création d'un marché hebdomadaire qui se déroulera le mardi matin de 8h à 12h. Le nombre de places est fixé à 10 et se situera devant la mairie.

### **TARIF d'Occupation du Domaine Public (délib 2017-446)**

Vu les obligations légales en vigueur, le Conseil décide d'établir le tarif d'occupation du domaine public à l'euro symbolique par an afin de favoriser le dynamisme du village.

Le branchement sur les bornes foraines induit un forfait de 10€/mètre linéaire d'occupation/an.

Toute occupation du domaine public fera l'objet d'une convention annuelle entre la commune et l'occupant.

### **REEVALUATION DU TAUX D'INDICE D'INDEMNITES DES ELUS (délib 2017-450)**

Vu le décret 2017-085, le Conseil décide de porter à son taux maximal l'indice des indemnités des élus à partir de ce jour.

Le pourcentage des indemnités décidé en 2014 reste inchangé.

### **SUBVENTIONS 2017 (délib 2017-451)**

Les Subventions 2017 sont attribuées par le Conseil dans le cadre des dépôts de dossiers et dans l'intérêt du village.

## **FINANCES (délib 2017-452)**

Le Conseil établit la liste des factures pouvant être passé en investissement pour un montant de moins de 500€.

### **Questions diverses :**

#### **Médiathèque :**

Le devis présenté par P GONOD concernant la rénovation du vitrail au-dessus de la porte est retenue par le Conseil pour un montant de 1 500€

L'inauguration de la médiathèque est prévue pour le 13 octobre à 18h

**CCPG :** la Commission Petite Enfance rappelle que pour les inscriptions en crèche c'est la date d'inscription qui prime

**Le Syndicat du lycée** informe les communes membres du changement de ses statuts

**Le SMICOM** informe son extension de territoire aux communes de Montfaucon et Roquemaure.

**L'enduro 2017** se déroulera le week-end du 1<sup>er</sup> mai, l'organisation est faite par Domazan moto-club.

**La plaquette du DICRIM** est en cours d'impression chez le graphiste.

**Ecole numérique :** L'achat des ordinateurs et TBI pour l'école est en cours.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.*

*Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.*